

20200625-4

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées**

Séance du 25 juin 2020

Objet : Adoption d'un avenant à la convention-cadre de coopération entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées pour la prolongation des conventions spécifiques entre les directions opérationnelles de la Ville de Paris et Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 par laquelle est créé un établissement public local, dénommé Paris Musées (régie personnalisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière) à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2018 DAC 623-1 du 10, 11 12 et 13 décembre 2018 portant nouvelle convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de Paris Musées n°20181218-31 du 18 décembre 2018 portant renouvellement de la convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2020 DAC 701 du 18 mai 2020 portant adoption d'un avenant à la convention-cadre de coopération entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées pour la prolongation des conventions spécifiques entre les directions opérationnelles de la Ville de Paris et Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1^{er} : Monsieur le Président du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisé à signer l'avenant à la convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services



Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20200625-20200625-4-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées pour la période 2019-2021, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine Lévy